

## Extrait du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 4 janvier 2018

Les comptes-rendus de séance sont consultables en mairie dans leur intégralité.

Conseillères absentes excusées : N. Fauré, pouvoir à Ch. Bénazet.  
Secrétaire de séance : Ch. Bénazet, adjointe au maire.

### ◆ Rénovation du groupe scolaire.

Mme Ryckwaert, architecte, présente le projet de rénovation du groupe scolaire à l'assemblée et met l'accent sur la volonté de cohérence architecturale, la dualité moderne/ancien, la résolution de la question des différents niveaux de sols liés à la situation de l'école au sommet de la colline.

M. Lasserre, programmiste, enverra aux membres du groupe de travail École le projet de notice explicative à joindre au dossier de demande de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Celle-ci détaillera les objectifs suivis, la durée et l'organisation des travaux, leur coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée, le plafonnement étant de 500 000 €.

**Délibération du conseil municipal sur les modalités de financement :** M. Lasserre passe en revue les différentes pièces à fournir et présente le plan de financement prévisionnel, le devis descriptif détaillé et l'échéancier de réalisation de l'opération.

Le plan de financement est adopté à l'unanimité.

**Délocalisation :** la société DEKRA, chargée de la coordination en matière de sécurité et protection de la santé des travailleurs a donné un avis favorable à la délocalisation partielle.

**Demande de subvention :** les honoraires et les achats de bâtiments sont éligibles à la demande de subvention mais pas la location de bungalows.

P. Balty, conseillère municipale, informe l'assemblée qu'il est possible de demander des subventions dans le cadre du patrimoine. M. le maire précise que

lorsque d'autres subventions sont accordées, elles engendrent une baisse de la DETR.

**Amiante :** les résultats de laboratoire sont négatifs au sujet de la présence d'amiante dans l'école.

**Démontage du four du boulanger :** un cahier des charges doit être établi.

**Honoraires architecte :** le montant estimé des travaux était à l'origine de 1 100 000 € HT d'où une rémunération provisoire de 11,36 % soit 124 960 € HT. Aujourd'hui au stade de l'avant-projet définitif le montant des travaux s'élève à 1 638 400 € HT. Après négociation avec l'architecte la rémunération provisoire a été ramenée à 10,85 % soit 177 837 € HT auquel il convient d'ajouter les prestations supplémentaires :

- Exécution partielle des marchés pour un montant de 14 090 € HT

- Organisation, pilotage et coordination pour un montant de 15 073 € HT

Les honoraires d'architecte sont de 207 000 € HT.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

Il convient également d'ajouter les honoraires suivants :

- Ise AMO (faisabilité) 14 250 €

- Ise AMO (assistance à maître d'ouvrage) 6 000 €

- Géomètre Gexia Foncier 5 960 €

- Contrôle amiante Provenbat 4 936 €

- Bureau de contrôle Dekra 9 610 €

- Coordination SPS 3 492 €

- Etude de sol Asco ingénierie 3 955 €

= Honoraires complémentaires : 48 203 €

Total des honoraires : 255 203 €

### Plan de financement prévisionnel

	HT	TVA	TTC	
Achat bâtiments	268 000,00		268 000,00	Financés
Honoraires	255 203,00	51 040,60	306 243,60	
Travaux	1 638 402,60	327 680,52	1 966 083,12	
Total	2 161 605,60	378 721,12	2 540 326,72	
<b>Reste à financer</b>	<b>1 893 605,60</b>	<b>378 721,12</b>	<b>2 272 326,72</b>	

Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	
Montant éligible	2 161 605,60
30% du HT	648 481,68
Plafonnement	<b>500 000,00</b>
Subvention Conseil départemental	
Montant éligible	1 808 485,43
30% du HT	542 545,63
Identique à la DETR	<b>500 000,00</b>
<b>Total subventions</b>	<b>1 000 000,00</b>
Coût total du projet	
<b>2 272 326,72</b>	
Financement	
Subventions	1 000 000,00
Emprunt	800 000,00
TVA 2018 (50%)	189 360,56
Autofinancement	300 000,00
<b>Total</b>	<b>2 289 360,56</b>

M. le maire informe l'assemblée que la ruelle de la Grange Izar, située entre le bâtiment du Vieux four et l'école, doit être déclassée de la voirie communale en parcelle intégrée à l'achat du bâtiment désaffectée dans le projet de rénovation.

**Ordre du jour complémentaire** : déclassement de l'impasse de la grange Izar.  
Accord à l'unanimité.

Séance levée à 20 h 15